



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS CYCLABLES RUES CLEMENT VIENOT ET DE L'INDUSTRIE, AU TITRE DU DISPOSITIF "PLAN VELO REGIONAL-SOUTIEN REGIONAL AUX PROJETS CYCLABLES"

**DÉCISION N° DM-25-209
EN DATE DU 18 JUIN 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de réalisation des travaux d'aménagements cyclables des rues Clément Viénot et de l'Industrie, en vue de faciliter la circulation des vélos, et d'améliorer les conditions de vie des citoyens et riverains ;

CONSIDÉRANT que les travaux objet de la présente décision s'inscrivent dans le cadre du « Plan Vélo & Mobilités Douces 2022-2028 » de la ville;

CONSIDÉRANT que les travaux objet de la présente décision s'inscrivent dans le cadre du dispositif d'aide « Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables »;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier de la Région Ile de France pour son programme mobilités douces 2022-2028 ;

D É C I D E

DE SOLLICITER auprès de la Région Ile de France une subvention au titre du dispositif d'aide « Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables » d'un montant de 59 000 € soit 50% du montant hors taxes des dépenses éligibles retenues pour cette opération.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250618-lmc1H13263H1-AR
Date de réception en Préfecture : 18/06/2025
Date de Publication : 18/06/2025